

POUR VOUS AIDER DANS L'ÉLABORATION DE VOTRE DOSSIER

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT (C.A.U.E.)

6 quai Jules Chagot
71300 MONTCEAU-LES-MINES
Tél. 03 85 69 05 25
Fax. 03 85 69 05 30

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT (D.D.E.)

1 rue Winston Churchill
71000 MACON
Tél. 03 85 21 16 00
Fax. 03 85 38 90 59

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (S.D.A.P.)

37 boulevard Henri Dunant
71000 MACON
Tél. 03 85 39 95 20
Fax. 03 85 39 95 29

MAIRIE DE CRUZILLE

Bourg - Collonge
71260 CRUZILLE
Tél. 03 85 33 25 92

POUR ÉTABLIR ET RÉALISER VOTRE PROJET

- ARCHITECTES

Tableau régional disponible aux adresses ci-dessus

- ARTISANS SPÉCIALISÉS

Liste disponible auprès de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Saône-et-Loire
185 avenue Boucicaut
71100 CHALON-SUR-SAONE
Tél. 03 85 41 14 41
Fax. 03 85 41 42 41

- CONSTRUCTEURS DE MAISONS INDIVIDUELLES

BIBLIOGRAPHIE

- LE PETIT DICOBAT : DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DU BÂTIMENT,

J. de VIGAN, éd. Arcature, 2006.

- LA MAISON PAYSANNE : HISTOIRE, GUIDE DE RESTAURATION, TYPOLOGIE RÉGION PAR RÉGION,

J.Y. CHAUVET, éd. Aubanel, 2005.

- LA MAISON DE PAYS,

R. FONTAINE, éd. Serghes, 2001.

- L'ARCHITECTURE RURALE FRANÇAISE – BOURGOGNE,

R. BUCAILLE, éd. Berger-Levrault, 1980.

- LES COULEURS DE LA FRANCE,

J.P. LENCLLOS, éd. du Moniteur, 1990.

- MAISONS PAYSANNES DE FRANCE,

Revue

Réalisé par le bureau d'études URBANEO – rue Julien Manissier 01250 JASSERON – Tél : 04 74 25 44 80 www.urbaneo.fr
En collaboration avec le CAUE, le SDAP, la DDE de Saône-et-Loire et la commune de CRUZILLE.
© Septembre 2007



CONSTRUIRE ET RESTAURER SUR LA COMMUNE

AVANT-PROPOS

Ce dossier est destiné à orienter les projets de construction neuve autant que de rénovation ou de réhabilitation. Elle s'appuie sur des observations réalisées sur le territoire de la commune de CRUZILLE. Elle ne peut toutefois refléter tous les cas particuliers et donne des orientations générales, à nuancer en cas de besoin par une étude spécifique, notamment quand le projet apparaît comme une réelle œuvre de création.

Même modeste, tous travaux altèrent ou au contraire valorisent notre cadre de vie. Construire n'est donc pas un acte anodin. Chaque projet de construction participe par son impact propre, mais aussi par les éléments d'accompagnement (clôtures, plantations, voies d'accès...) à l'évolution de notre environnement. Il appartient donc à chacun (futur habitant, aménageur, constructeur, architecte...) d'établir un projet qui s'intégrera au mieux.

Ce dossier vous permet d'alimenter la réflexion sur des aspects particuliers de votre projet au travers de 7 fiches : l'implantation des bâtiments, la volumétrie & les niveaux (1), l'aspect des murs & les couleurs (2), la couverture (3), les menuiseries, baies & ouvertures (4), les clôtures & plantations (5), les panneaux solaires (6) et les constructions contemporaines (7).

Bienvenue à Cruzille !



POUR MENER À BIEN VOTRE PROJET, IL CONVIENT DE DÉPOSER EN MAIRIE :

- **un permis de construire** pour :
 - toute construction nouvelle, même ne comportant pas de fondations ;
 - les travaux exécutés sur les constructions existantes entraînant la création d'au moins 20 m² de surface hors œuvre brute (SHOB) ;
 - le changement de la destination, la modification de l'aspect extérieur ou du volume de constructions existantes ou la création de niveaux supplémentaires.
- **une déclaration de travaux** pour :
 - les constructions qui créent entre 2 et 20 m² de SHOB ;
 - les constructions de moins de 2 m² qui ont une hauteur de plus de 12 mètres ;
 - les travaux de ravalement ;
 - les piscines non couvertes ;
 - les murs de hauteur supérieure à 2 m, lorsqu'ils ne constituent pas une clôture ;
 - les terrasses supérieures à 0,60 m de hauteur au-dessus du sol.

Collonge & Sagy, hameaux viticoles



Vue aérienne de Collonge et Sagy

Collonge et Sagy se sont construits en lien avec le paysage de vignoble de la vallée.

Collonge s'est développé à proximité du château de Cruzille, autour de l'église et du lavoir-fontaine. Tandis que Sagy, plus au sud, est divisé en deux parties avec Sagy-le-Haut installé en partie basse de versant et Sagy-le-Bas en fond de vallée.

Le bâti ancien de ces hameaux, majoritaire, présente des caractéristiques traditionnelles :

- les constructions sont souvent accolées et implantées à l'alignement de la voirie
- l'habitat, dense et concentré, est réalisé en pierre de taille sans enduit recouvrant
- les pignons sont hauts, parfois sans ouverture, et les linteaux massifs
- charpente et toiture sont à deux pans voire à combinaison de deux pans
- des menuiseries extérieures offrent des espaces sous abri (galeries mâçonnaises)

Certaines maisons, vigneronnes, sont rassemblées autour d'une cour.

D'autres se situent autour d'éléments de la vie locale passée (puits, lavoirs, fours à pain...), le long de petites impasses enherbées ou encore entourées de jardins délimités par des murets de pierres sèches.

Collonge et Sagy comprennent aussi une part, minoritaire, de constructions contemporaines (maisons individuelles de type pavillonnaire et petit collectif).

Leur morphologie et leur organisation contrastent avec le tissu urbain ancien :

- ces habitations sont toutes discontinues les unes des autres et s'implantent en retrait de la voirie et de leurs limites parcellaires
- les matériaux de construction utilisés sont récents (agglomérés de ciment, tuiles à emboîtement, etc.)
- implantées aux marges du bâti aggloméré et installées sur de grands terrains, elles étirent la zone urbanisée et consomment beaucoup d'espace

Ouxy & Fragnes, terres d'élevage



Vue aérienne d'Ouxy

Les espaces de prairies et de bocages à l'ouest du territoire communal reçoivent les deux petits hameaux d'Ouxy et de Fragnes.

De tailles beaucoup plus modestes que Collonge et Sagy, ils se situent au milieu de pâtures et en lisière de forêts.

L'architecture et la typologie des constructions sont ici totalement différentes des deux hameaux viticoles : les corps de ferme en pierre et les hangars agricoles dominent le bâti qui n'a connu aucune extension récente (seules de nombreuses réhabilitations ont cependant eu lieu).

L'activité agricole d'élevage imprime sa trace dans le bâti à l'architecture charolaise des hameaux comme dans les espaces ouverts autour (pelouses sèches et zones bocagères).



Vue aérienne de Fragnes

Le village accueille sur son territoire un Monument Historique, le château de Cruzille



Le château de Cruzille

Situé un peu à l'écart de Collonge, le château date du XIII^{ème} siècle, mais il nous apparaît aujourd'hui après plusieurs remaniements sous son aspect du XVI^{ème}. Le château a été classé Monument Historique en 1946.

Pour préserver l'impression visuelle que procure cet édifice, un périmètre de 500 m autour de celui-ci soumet toute construction, restauration ou destruction à l'accord préalable de l'Architecte des Bâtiments de France de Saône-et-Loire.



Le périmètre de protection de 500 m

Quelques photographies du village...



(1)



(3)



(2)



(4)



(1) : le bâti aggloméré de Collonge
 (2) : vue du hameau de Fragnes
 (3) : espace privatif délimité par des murs de pierres sèches à Sagy-le-Bas
 (4) : maisons individuelles récentes à Sagy-le-Bas
 (5) : église romane du XV^{ème} siècle à Collonge, et le portail classique (1701) ouvrant sur le presbytère



IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS, VOLUMÉTRIE ET NIVEAUX

TERRAIN : LES BONNES QUESTIONS A SE POSER

Quel relief ?

La réflexion se portera sur les accès, les niveaux, le positionnement des bâtiments. À bon escient, la déclivité peut être utilisée pour assurer les accès et les bâtiments doivent pouvoir s'adapter à la pente (corps de bâtiments successifs décalés en hauteur par exemple). Les fortes rampes et les « saignées » dans le terrain dans le sens de cette pente sont à proscrire. Les murs de soutènement peuvent séparer les différents niveaux et offrir divers usages.

Quelle forme ?

Un terrain long et étroit peu par exemple permettre l'exploitation d'un verger ou d'un jardin à l'arrière ou de construire plus tard pour les enfants.

Quelle orientation ?

Contrainte essentielle pour obtenir des conditions climatiques optimales. Le positionnement des pièces, et des espaces de vie extérieurs (terrasse, stationnement...) doit se faire au regard du terrain, réceptacle de la ou des constructions.

Quel environnement bâti ?

Le centre-bourg est dense, avec un alignement continu, des voies hiérarchisées (rues, ruelles, impasses) parfois sinueuses et peu linéaires, des implantations en limite de rue et/ou latérale, des espaces libres au centre des îlots avec la présence de quelques vergers et jardins.

Quelles vues ?

Savoir comment profiter de la vue tout en préservant celle des voisins et en conservant des espaces d'intimité protégés des regards.

Mais aussi...

quelle nature du sol et du sous-sol ? quel budget ? quel impact visuel ?...

PRINCIPE DE BASE

Aux abords d'un monument historique tel que le Château de Cruzille et plus généralement dans les centres anciens, l'objectif est de maintenir une qualité d'aspect au moins équivalente à l'existant. Ceci passe par la recherche d'unité avec les caractéristiques dominantes du cadre bâti environnant. Le découpage du terrain, le travail sur les vues, la nature du sol et du sous-sol ainsi que la topographie locale, l'implantation et l'orientation des bâtiments sont autant d'éléments fondamentaux à prendre en compte lors de la réalisation d'un programme.

Des dispositions différentes de celles qui seront proposées ici peuvent être envisagées en fonction de particularismes locaux, à condition qu'une étude approfondie soit menée pour chaque projet.

RECOMMANDATIONS

L'essentiel est de réfléchir à son mode de vie et à ses besoins propres sur le long terme et de faire étudier son projet au regard des contraintes environnantes pour définir la maison. Il s'agit de respecter ce principe essentiel: ce n'est pas le terrain qui doit s'adapter à la maison, mais bel et bien l'inverse !

Les solutions de facilité conduisent souvent à la construction de bâtiments implantés au milieu d'un lot carré de 800 à 1000m² de superficie. Ces modèles simplifiés de construction conduisent souvent à une consommation excessive et inutile d'espace, à une standardisation forte des paysages et à une mauvaise intégration au reste du village et à l'environnement.

PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Division des terrains

Les divisions de terrains devront respecter la variété des modèles anciens du secteur, tant dans leur surface, dans la proportion entre la façade sur rue et la profondeur, que dans les orientations des limites parcellaires.

Implantation

Le bâti devra être parallèle ou perpendiculaire aux courbes de niveau, aux limites parcellaires et aux voies. L'un au moins des bâtiments devra être implanté en limite sur rue et/ou en limite de parcelle, son orientation reprendra le principe de la majorité des constructions voisines. L'implantation et l'orientation des bâtiments reprendront la dominante locale. Lorsqu'un projet d'ensemble sera établi, le plan de composition fixera une ligne ou un angle d'implantation des constructions.

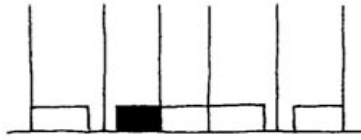
Volumétrie

Le projet comportera un jeu de volumes simples en accord avec le site, couverts à deux pans, avec faîtages parallèles ou perpendiculaires les uns aux autres. La recherche de complexité dans les volumes ou le rajout de décors étranger à la région est à proscrire.

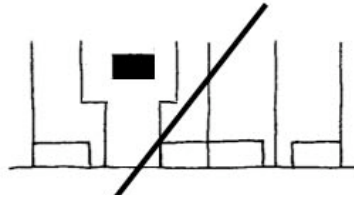
Niveaux

Tout projet nécessitant des déblais ou remblais de plus de 50 cm par rapport au terrain naturel s'avère inadapté. Il convient d'implanter les bâtiments en harmonie avec le relief et la topographie du terrain naturel. Un jeu de terrasses soutenues par des murets d'une hauteur maximale de 1m réalisés dans le matériau local peut être réalisé. L'accès au garage sera réalisé sensiblement de plain-pied avec la voirie.

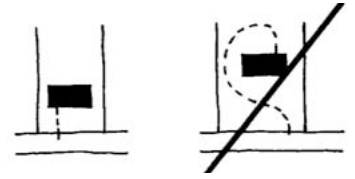
Implantation



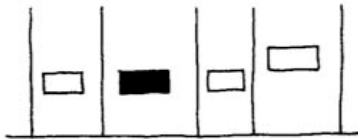
alignement offrant un front bâti continu en bordure de voirie



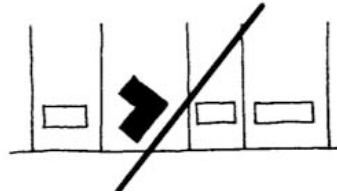
découpage et implantation inadaptés, rupture de continuité,



limitation de la voirie interne

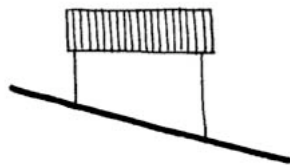


continuité et respect de l'implantation des constructions

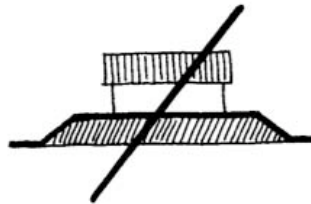


implantation anarchique

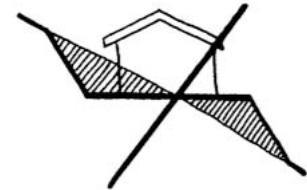
Niveaux



bâti suivant la pente

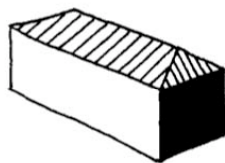


taupinière

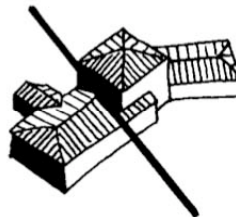


déblais et remblais importants

Volumétrie



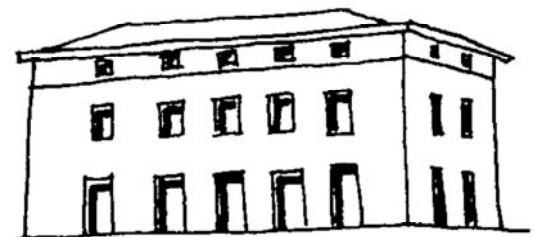
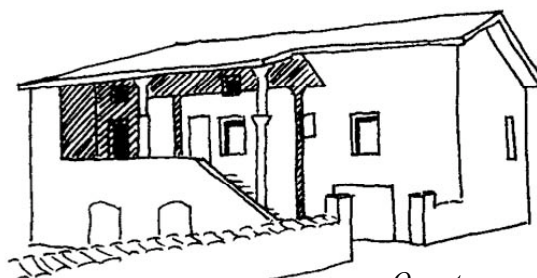
simplicité et volumes imposants



complexité et explosion de petits volumes



Multitude proportions, recours à des références étrangères à la région



On retrouve en de nombreux endroits de la commune des bâtiments remarquables. Qu'ils s'agissent de maisons vigneronnes du sillon viticole du Mâconnais, de maisons bourgeoises (dont quelques exemples sont visibles à Collonge) ou de corps de fermes (à Fragnes par exemple), les constructions les plus anciennes du village présentent toutes des volumes simples et massifs. L'articulation des volumes respecte un plan orthogonal.



L'ASPECT DES MURS ET LES COULEURS

UN ASPECT TRADITIONNEL POUR LES MURS

L'enduit assure la pérennité du mur de brique ou de pierre, sans laisser passer l'eau. L'enduit à la chaux permet un bon accrochage avec les murs calcaires. Sa souplesse permet de suivre les petites déformations du mur. Mais quelle technique adopter ?

Enduit épais (3 couches)

Cette technique correspondait aux habitations de qualité puis s'est répandue. En saillie à environ 2 cm par rapport à la maçonnerie de remplissage, l'application de l'enduit nécessite d'abord un garnissage des joints, un corps d'enduits épais puis un enduit de finition. L'épaisseur finale est de 20 à 25 mm.

Enduit mince (2 couches)

Il concerne la plupart des habitations. Les encadrements sont soulignés et visibles, redessinés par une bande régulière. De même niveau que la maçonnerie de remplissage, l'épaisseur de l'enduit est de 2 à 5mm selon les techniques utilisées.

Enduit à pierre vue ou à joints beurrés (1 couche)

Les morceaux de pierre et les irrégularités des encadrements restent visibles avec cette technique. L'enduit vient boucher tous les creux et vient se répartir au ras de pierres saillantes.

Jointoiement

Il concerne les bâtiments en pierre de taille aux arêtes parfaites. Les joints doivent être dans le ton de la pierre avec une épaisseur minime. Les joints en creux ou en saillie sont à proscrire. La mode récente qui utilise cette technique sur maçonnerie de remplissage ne convient pas.

Joints vifs

Convient uniquement aux murs de clôture en pierre sèche.

PRINCIPE DE BASE

Les murs et les couleurs sont comme la peau d'un bâtiment et ont à ce titre une importance capitale. Au niveau des paysages, cette importance est toute aussi forte puisque les enduits protègent la pierre d'une désagrégation, mais aussi décoorent ou permettent de souligner les encadrements sans surépaisseur. Murs avec enduits minces ou épais, à pierre vue, crépis simple... chaque époque a apporté ses modes évitant la monotonie, mais il reste cependant un grand sentiment d'unité.

RECOMMANDATIONS

Les enduits sont généralement lisses sur la commune pour les constructions nouvelles et laissent apparaître les pierres sur les anciennes constructions.

La couleur des enduits et des lasures doit permettre à la construction de se fondre au milieu du bâti existant et donner l'impression qu'elle a toujours été là. Pour cela, il faut observer la teinte des vieux enduits sur les murs des constructions anciennes : les couleurs vont du gris au beige.

Des couleurs différentes peuvent être acceptées, dans la mesure où la hauteur de ton entre dans la composition générale du quartier (cf. « aspects et couleurs des murs au dos »).



PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

L'enduit

Il sera réalisé soit par mélange de chaux avec des sables locaux et des pigments éventuels, soit par un produit tout prêt. L'enduit devra reprendre la teinte d'origine ou la tonalité de la couleur locale de manière à se fondre dans le paysage.

La finition

Elle sera donnée par un badigeon à base de chaux coloré par des ocres, par une peinture minérale ou par une lasure suivant la nature du support. Elle pourra être talochée finement. Toutefois, une finition à la truelle permet de travailler des épaisseurs moindres et donne un meilleur rendu à la surface (plus lisse, sans trace de sable, sans effet verniculé...).

Les décors

Lorsqu'ils ne sont pas réalisés en pierre ou en brique, les encadrements seront soulignés par un ton ou une finition différant légèrement du corps d'enduit. Les chaînages d'angle seront recouverts s'ils sont d'aspect irrégulier, évitant les surépaisseurs. Le décor d'enduit sera repris à l'identique. Sont à éviter : le jointoiement au mortier de ciment et les joints en creux ou en saillie.

Aspect des enduits



Enduit épais avec chaînage apparent sans surépaisseur

Enduits à pierre vue ou joints beurrés

Joints au mortier de ciment



Joitoiement dans le même ton que la pierre

Joints vifs (muret de clôture)

Joints trop clairs

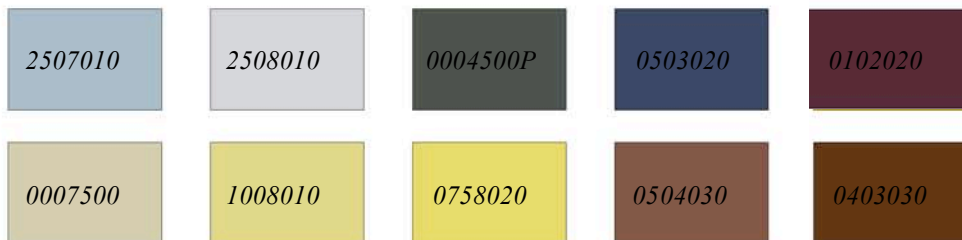
Tons d'enduits



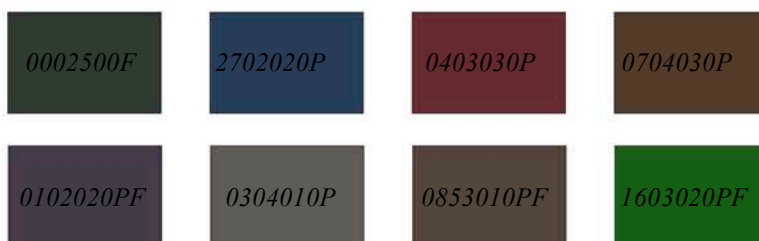
IMPORTANT

Il existe de nombreux standards en matière de couleur (PANTONE, RAL, RDS...). Les tons présentés ici n'ont qu'un but illustratif. Il convient d'utiliser les références ci-contre auprès de professionnels pour obtenir des échantillons aux tons plus précis. **Les références citées ici sont issues du système de teintes RDS**

Tons des menuiseries



Tons des ferronneries



CONSEIL

Réaliser un essai sur environ 1m² et attendre un séchage complet pour valider la teinte. La teinte définitive dépend de la taille du support, de son aspect, de l'enduit utilisé, ainsi que de la couleur des surfaces voisines.



LA COUVERTURE ET SES ANNEXES

TUILES : LES DIFFERENTS TYPES DE COUVERTURE

La tuile creuse

Dite aussi tuile canal ou tuile de botte, elle n'est pas dominante sur la commune, mais elle est présente en quelques endroits. Demi-cylindriques, elles s'emboîtent alternativement, l'arrondi dessus (tuile de couvert) puis l'arrondi dessous (tuile canal). Ce mode de couverture est utilisé pour des toitures de faible pente (28 à 35%).

La tuile plate

Dite tuile bourguignonne, elle est sans aucun conteste le matériau de couverture le plus utilisé sur la commune. Sa légèreté, sa longévité et sa facilité à suivre les ondulations et mouvements de la toiture en font le matériau de qualité par excellence.

La tuile à emboîtement

Dite tuile mécanique, elle se développe au milieu du XIXe siècle en remplacement de matériaux utilisés traditionnellement ou en construction neuve. En terre rouge, on retrouve des modèles «à côte» ou «losangés» sur Cruzille.

La lave

Il s'agit de pierres de 3 à 5 cm d'épaisseur extraites de carrières locales. Ce matériau, économique et traditionnel, était dominant dans les campagnes jusqu'au début du XXe siècle avant une forte industrialisation du secteur. Ce type de matériau est présent ponctuellement sur de petits édifices de la commune.

L'ardoise

Matériau précieux et léger, il vient parer quelques édifices exceptionnels.

Il est possible que pour certains bâtiments, l'emploi ponctuel de matériaux autres s'effectue au détriment d'une bonne intégration paysagère. Ainsi l'utilisation de plaques de métal ou de verre pour les constructions neuves dénature durablement le paysage.

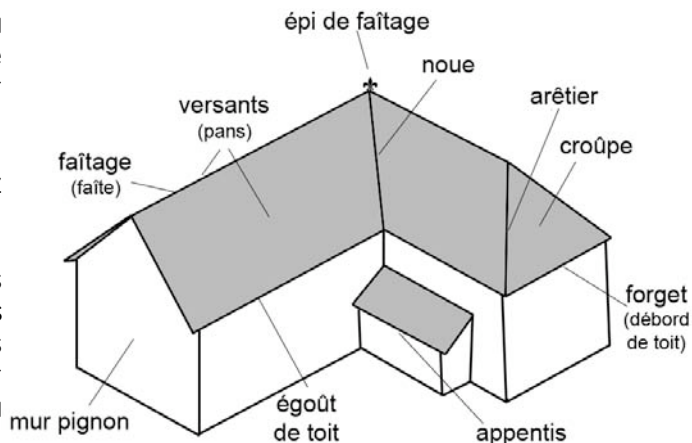
PRINCIPE DE BASE

Une fois encore, le principe de base est la simplicité et le respect des matériaux et des traditions locales qui doit guider les choix en matière de couverture. Ces choix s'avèrent primordiaux car c'est bien souvent les toits et leur juxtaposition qui est le premier élément de perception et d'intégration paysagère d'un ensemble bâti. La recherche permanente d'homogénéité dans les centres anciens permet de conserver leurs personnalités. L'inclinaison des toits, les matériaux mais aussi les couleurs tant pour les constructions anciennes que les plus récentes, doivent pouvoir trouver une harmonie gage de qualité et de bonne intégration au paysage.

LA COUVERTURE TRADITIONNELLE

Généralement à 2 pans, la maison traditionnelle de Cruzille est très fréquemment recouverte de tuiles plates, dites bourguignonnes. La pente des toits est assez souvent élevée.

Les appentis adossés à des murs porteurs et les débords de toits sont fréquents permettant divers usages et utilisations des abords de la construction.



PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Le choix du matériau de couverture passera d'abord par l'examen des matériaux traditionnels du secteur qu'il conviendra généralement de reprendre.

- Les tuiles seront choisies en fonction du type de bâtiment et d'éventuels caractéristiques spécifiques ;
- Les accessoires de toiture seront en nombre réduit (cheminées, épis, lucarnes, ouvertures...);
- Les tuiles seront de tons nuancés, à fond rouge ou gris-beige d'aspect plat en particulier suivant la tradition locale dominante ;
- Les faîtages seront réalisés avec des tuiles identiques à la couverture ;
- L'emploi de plaques ondulées en fibrociment ou de tuiles bétons (plates ou creuses) est à proscrire.

Couverture existante

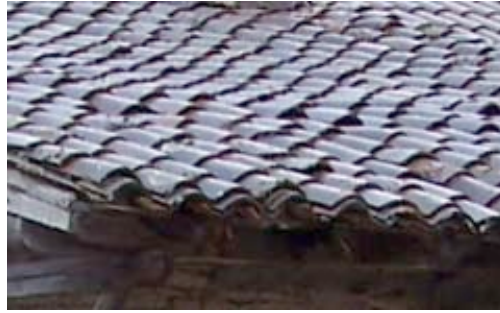
Pour une intervention sur couverture déjà existante, ces principes doivent prévaloir :

- Le matériau d'origine sera conservé ou remplacé à l'identique.
- S'il a disparu, sa restitution sera privilégiée ou, en cas d'indisponibilité, se substituera un matériau proche de ceux d'usage traditionnel aux alentours.

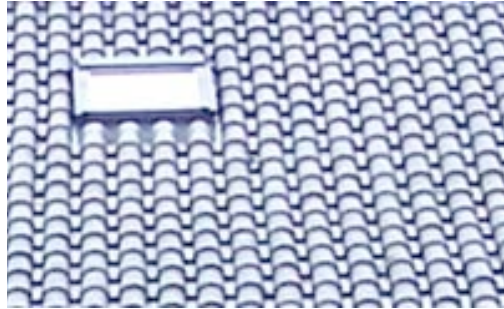
Nouvelle construction ou reconstruction

- La pente de toiture reprendra la dominante de celles des bâtiments voisins ;
- Le matériau de couverture s'harmonisera avec ceux d'usage traditionnel aux alentours.

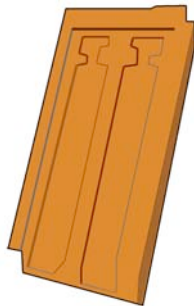
Les types de tuiles



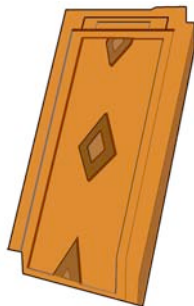
Tuile creuse : rare mais visible sur de vieilles bâtisses de la commune



Tuile romane à emboîtement : généralement utilisée sur des constructions plus récentes

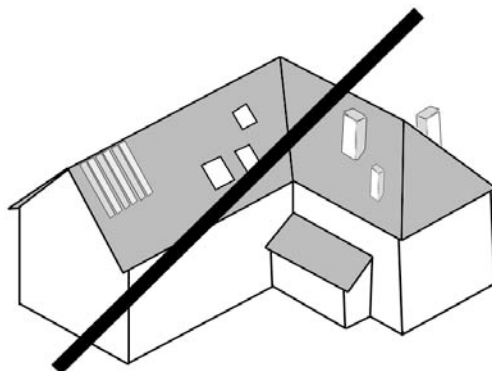


Tuiles mécaniques plates à côte centrale : tuile traditionnelle sur les toitures à pente importante



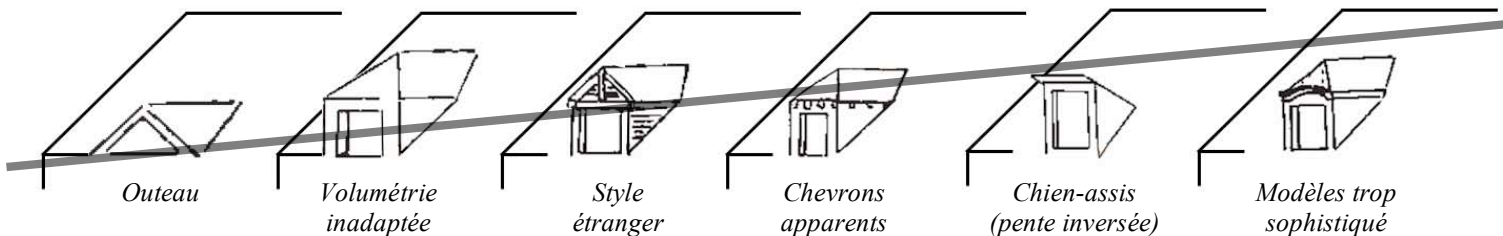
Tuiles mécaniques plates losangée : matériau de couverture traditionnel très répandu sur la commune avec une teinte rouge forte

Annexes de couverture



Éviter la multiplication des châssis (= ouvertures de toit) et le foisonnement d'objet divers dont l'aspect est étranger à la région. Conserver les caractéristiques de l'habitat environnant et penser son projet avec un regard particulier quant aux cheminées, aux épis de toit, aux conduits d'évacuation des eaux et aux éléments de zinguerie (gouttières, chenaux...), ainsi qu'aux lucarnes.

Concernant ces dernières, il convient d'éviter le développement des modèles ci-dessous.



Outeau

Volumétrie inadaptée

Style étranger

Chevrons apparents

Chien-assis (pente inversée)

Modèles trop sophistiqués



MENUISERIES, BAIES ET OUVERTURES

CARACTERISTIQUES DES BAIES ET OUVERTURES TRADITIONNELLES

L'encadrement

Il est généralement en pierre de taille contre laquelle vient mourir l'enduit sans surépaisseur. La tablette d'appui est sans saillie. Héritage du XV^e siècle, le linteau peut être en forme d'accolade avec chanfreins latéraux.

La forme des baies

Les ouvertures en façade sont plus hautes que larges, qu'il s'agisse de fenêtres ou même de petites baies ou de portes de granges. Ces dernières sont nombreuses sur la commune. Cette forme permet un éclairage maximum sans augmenter de manière exagérée la longueur du linteau qui représente un élément fragile en bois ou en pierre.

La division des baies

La vitre rectangulaire, dont les proportions traditionnelles varient de 3x4 m à 4x5 m respectivement en largeur et hauteur, donne le nombre de divisions. Le modèle courant est de deux vantaux de trois vitres.

Les systèmes d'occultation

Ils peuvent prendre la forme de volets intérieurs (rares), de stores minces dont l'enroulement est masqué derrière un lambrequin, ou alors de volets extérieurs. En ce qui concerne ces derniers, ils sont généralement pleins, à barre ou persiennés, se repliant en façade.

Portes de grange

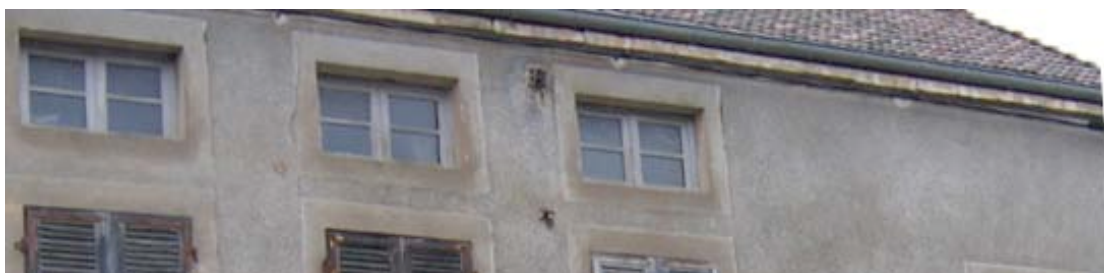
Elles sont peintes dans des tons moyens à sombres pour des modèles moulurés ou panneautés, ou du ton des autres menuiseries pour des modèles vitrés ou, plus fréquemment, grisées par un vieillissement naturel pour des modèles montés de planches assemblées.

PRINCIPE DE BASE

Éléments structurants de la façade d'une construction, les ouvertures, les menuiseries et autres systèmes d'occultation qui en sont le complément direct, permettent à chaque habitation d'être unique et de se distinguer. Elles répondent aux fonctions essentielles d'une maison que sont l'éclairage, l'aération mais aussi la protection.

Elles rendent la façade symétrique ou, à l'inverse, irrégulière, elles soulignent les contours de la construction ou l'animent, elles illustrent un savoir-faire et des techniques héritées.

Pour les constructions existantes, il convient ainsi de reprendre les dispositions d'origine en les adaptant à des contraintes nouvelles (isolation par exemple), et pour les constructions neuves par l'adoption de dispositions techniques compatibles avec le cadre existant.



PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

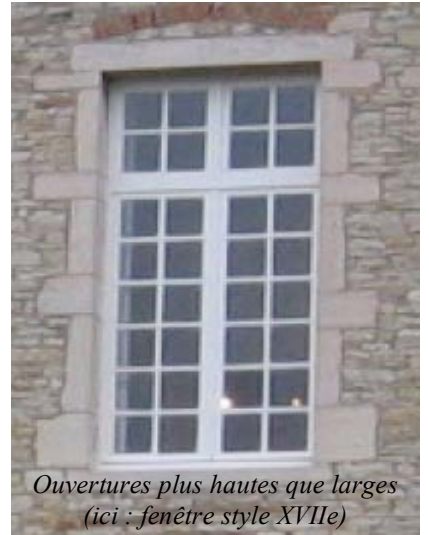
Réfection d'un bâtiment existant

- Les volumes de portes de grange seront conservés ;
- Les menuiseries seront traitées dans le même esprit sur toutes les façades d'un même bâtiment ;
- La reprise d'encadrements ou de menuiseries sera d'aspect strictement identique au modèle existant dans le nombre de vantaux, divisions, sections apparentes, dessins du bois ;
- Les volets roulants et le PVC sont à proscrire.

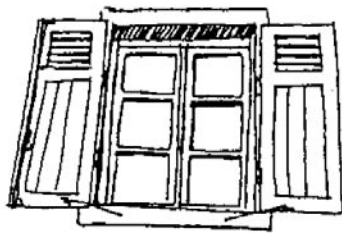
Nouvelle construction ou reconstruction

- Les encadrements auront l'aspect du matériau local (pierre de taille, brique ou traitement d'enduit) ;
- Les baies seront plus hautes que larges et proportionnées sur les baies traditionnelles environnantes ;
- Les occultations seront réalisées au moyen de volets pleins sans écharpe (forme de « Z »), persiennés ou volets intérieurs ;
- Les menuiseries reprendront l'aspect général et la couleur de celles du secteur (cf. fiches « couleurs). Les teintes blanches pour les boiseries et les encadrements sont à exclure, ainsi que les tons de bois naturels ;
- Les portes de grange seront plus hautes que larges.

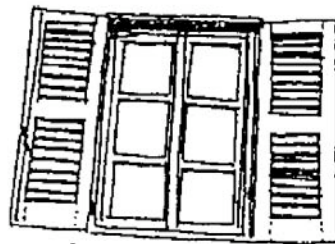
Baies et ouvertures



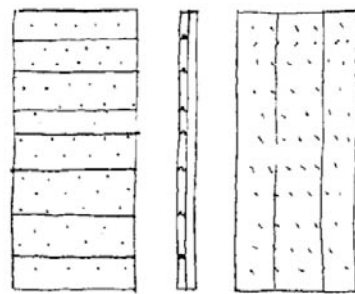
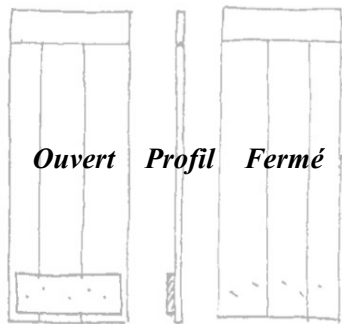
Les systèmes d'occultation



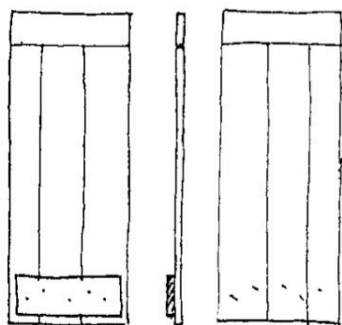
Volets sur cadre et persiennes en imposte



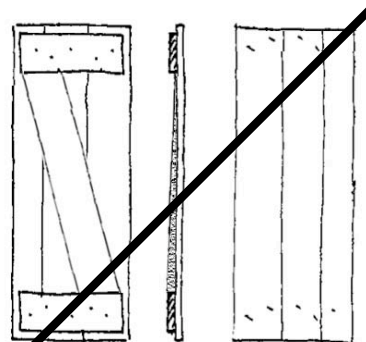
Volets persiennés sur toute la longueur



Volets à lames croisées



Volets rustiques



Volets avec écharpe





LES CLÔTURES ET LES PLANTATIONS

CLOTURES : LES SOLUTIONS ACTUELLES

Les matériaux ont connu ces dernières années de nombreuses améliorations techniques. Il convient d'effectuer un choix judicieux entre :

La pierre artificielle

Il convient de distinguer les moulages d'éléments anciens (en mortier de résine teinté et nuancé) dont l'aspect et le vieillissement sont compatibles avec un cadre ancien, et les faux piliers ou les placages dont la trop grande régularité et les dimensions viennent contredire leur environnement.

La maçonnerie mixte

Voile en béton avec un parement en pierre naturelle montée façon pierre sèche.

L'aggloméré de ciment

Il revêt un aspect trop souvent raide et sa faible épaisseur offre une tranche maigre.

Les grilles et portails

Les produits actuels reprennent généralement des modèles anciens. La sélection doit se faire selon les modèles régionaux, les proportions (souvent trop faibles en en hauteur par rapport à la largeur), les teintes...etc.

Les grillages

Par leur aspect trop lisse et régulier, leur teinte et leur matériau (métal ou plastifié), ils confèrent un caractère assez artificiel peu adapté.

Les végétaux

Leur utilisation présente de nombreux avantages (ombrage, occultation, fonction coupe-vent, transition et/ou raccord visuel avec les boisements naturels). Le choix d'essences locales doit primer (voir au dos de cette fiche).

Dans la profusion des produits existants, il convient d'effectuer un choix qui ne dénature pas le paysage et qui respecte le cadre environnant.

PRINCIPE DE BASE

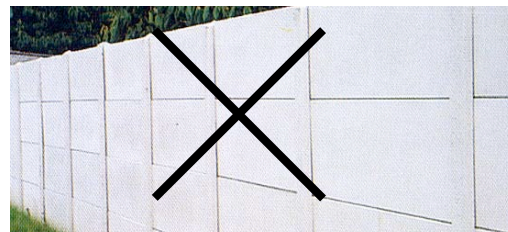
La clôture marque une limite entre l'espace public (ouvert et appartenant à tous) et l'espace privé (où le besoin d'intimité est fort). La clôture permet ainsi une séparation physique entre ces deux entités. Toutefois, la commune de Cruzille est profondément marquée par une grande ouverture des paysages. La clôture et la végétation qui peut l'accompagner doivent donc respecter le contexte environnant. Les matériaux utilisés, mais aussi les éléments accompagnant la clôture (pilier, grillage, grille, portail) doivent assurer une homogénéité avec l'existant (hauteur de mur, finition, épaisseur...).

RECOMMANDATIONS

Les clôtures grillagées peuvent être employées accompagnées ou non par une haie libre qu'il convient d'utiliser avec parcimonie (La haie n'est pas conseillée à Cruzille et il convient tout du moins de proscrire les haies de conifères trop opaques). La couleur foncée ou galvanisée des clôtures est préférable au blanc qui se remarque trop. Il est aussi possible de ne rien mettre : un grand nombre d'habitations traditionnelles dans les hameaux n'ont qu'un simple muret bas qui préserve les vues et offre un paysage ouvert propre à Cruzille



Redents



Matériaux inappropriés

PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

La clôture reprendra l'une des formes dominantes du secteur.

Elle pourra être constituée par

- Un mur plein ou un mur bahut surmonté d'une grille.
- Un muret de 0,50 à 0,80 m qui peut être surmonté d'éléments à claire-voie de forme simple.
- Une haie vive d'essences locales variées non résineuses enveloppant éventuellement un grillage sur socle de 10 cm de hauteur maximum.
- Un mur en briques pleines jointoyées à la chaux.

Caractéristiques de la clôture et de ses éléments décoratifs

- La clôture suivra la pente du terrain naturel sans redents.
- Les piliers seront de section minimum de 50x50 cm. Ils seront traités en pierre de taille à joints réguliers saillant légèrement du mur, soit lisses, en pierre de taille ou en enduit sans saillie sur le mur. Le couronnement devra être simple.
- Les pierres de substitution devront présenter un aspect strictement identique au produit naturel, tant pour la matière, la couleur que le type d'appareillage.
- La couverture du mur sera réalisée en pierres plates, en tuiles ou dalles débordantes pour un mur avec enduit, non débordante sur un mur en pierre.



La plantation de haie n'est pas recommandée à Cruzille car elle ferme le paysage. Pour profiter du paysage tout en s'isolant du voisinage, un arbre isolé, un bosquet peuvent suffire. Les plantations doivent rester rares et doivent être diversifiées.

La plantation d'un arbre unique d'essence caduque près de la maison apporte un ombrage en été et un ensoleillement maximum l'hiver avec la perte des feuilles. Pensez à la taille de l'arbre adulte, pour lui laisser toute la place disponible.

L'aménagement doit aller du plus soigné près de l'habitation au plus naturel en limite de parcelle

La liste d'essences locales suivante doit pouvoir vous accompagner dans vos choix.

SOLS SECS

Espèces arborescentes

<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore
<i>Acer platanoides</i>	Erable plane
<i>Carpinus betulus</i>	Charme
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé
<i>Malus sylvestris</i>	Pommier sauvage
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble
<i>Prunus avium</i>	Merisier
<i>Pyrus pyraster</i>	Poirier commun
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à larges feuilles
<i>Ulmus scabra</i>	Orme des montagnes

Espèces arbustives

<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier
<i>Crataegus monogyna coll.</i>	Aubépine monogyne □
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine épineuse □
<i>Daphne laureola</i>	Laurier des bois
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx □
<i>Laburnum anagyroides</i>	Cytise aubours
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène vulgaire
<i>Lonicera xylosteum</i>	Camerisier des haies
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier épineux □
<i>Ribes alpinum</i>	Groseiller des Alpes
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs □
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens □
<i>Salix capraea</i>	Saule marsault (sauf sol sec)
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier

Lianes

<i>Clematis vitalba</i>	Clématite vigne-blanche
<i>Hedera helix</i>	Lierre grim pant

SOLS HUMIDES

Espèces arborescentes

<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble
<i>Salix alba</i>	Saule blanc
<i>Salix fragilis</i>	Saule fragile

Espèces arbustives

<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe
<i>Ribes nigrum</i>	Cassissier
<i>Ribes rubrum</i>	Groseiller rouge
<i>Ribes uva-crispa</i>	Groseiller à maquereaux □
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré
<i>Salix eleagnos</i>	Saule drapé
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault
<i>Salix purpurea</i>	Saule pourpre
<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne obier

Lianes

<i>Humulus lupulus</i>	Houblon
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite vigne-blanche
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère

Pour permettre à une faune diversifiée de s'installer, il importe de conserver toujours un mélange d'essences, ainsi que de diversifier les strates.



INTÉGRATION DES PANNEAUX SOLAIRES

L'ÉNERGIE SOLAIRE

Une énergie propre et durable

L'énergie solaire est inépuisable et non polluante. Elle contribue au respect de l'environnement préconisé par la loi sur le développement durable.

Son utilisation se développe de plus en plus grâce à une prise de conscience environnementale individuelle et à l'appui des pouvoirs publics.

Deux types de panneaux solaires

On distingue deux genres de capteurs solaires :

- les panneaux solaires thermiques qui fournissent l'eau chaude (sanitaire ou de chauffage)
- les panneaux solaires photovoltaïques qui eux produisent de l'électricité

Des éléments d'architecture intégrés

L'installation de ces équipements est à promouvoir. Il convient cependant de suivre certaines règles afin de ne pas perturber le contexte urbain et paysager environnant.

Il est important d'observer les alentours et les points hauts desquels seraient visibles ces panneaux.

Un aménagement après déclaration de travaux

En application de l'article L.422-2 du Code de l'urbanisme, la pose de capteurs solaires relève de la déclaration de travaux à déposer en Mairie.

PRINCIPE DE BASE

Tout projet d'installation de panneaux solaires devra répondre aux deux exigences suivantes :

- La combinaison des matériaux modernes et des matériaux traditionnels en vue de respecter l'existant.

Les panneaux solaires présentent des formes, matières, colorations qui ne s'apparentent pas aux dispositions et matériaux de l'architecture traditionnelle locale.

- L'harmonisation des formes composant avec les éléments caractéristiques de la construction à aménager.

L'installation de panneaux solaires doit faire l'objet d'une grande attention pour définir une implantation et un dessin équilibrés prenant en compte les éléments caractéristiques de la construction à aménager (pente de toiture, dessin des façades...).

PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Pour le bâti existant

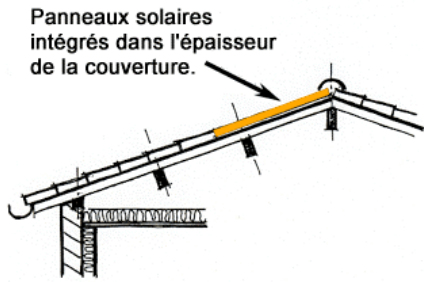
- Afin d'insérer des capteurs le plus discrètement possible, particulièrement à proximité du château de Cruzille, il est préférable de les positionner en fond de parcelle, non visibles du domaine public
- Positionner correctement les capteurs pour éviter un morcellement excessif de la couverture : les assembler en frises horizontales et positionner les capteurs au plus proche de la gouttière ou du faîtage, ou bien en bandeaux verticaux disposés en bordure latérale de toiture
- Respecter la pente existante du toit et intégrer les panneaux solaires dans l'épaisseur de la couverture
- Composer la pose des panneaux en harmonie avec les éléments d'architecture de la façade (emprise et gabarit des baies, axe des ouvertures...)
- Envisager d'installer les panneaux solaires sur des dépendances (annexes, extensions, appentis, vérandas...). Dans certains cas les panneaux peuvent être désolidarisés du bâtiment et installés dans les cours ou les jardins, à même le sol.

Pour une construction neuve (les prescriptions précédentes s'appliquent)

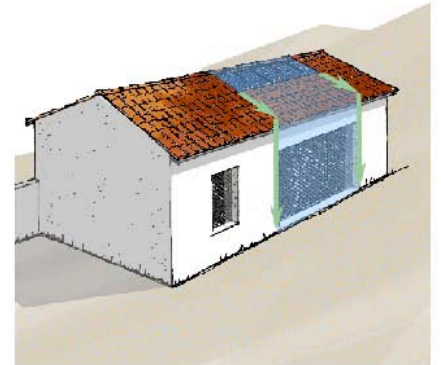
- L'intégration des panneaux doit être pensée comme un élément constitutif de son architecture (auvent, garde corps, verrière...)
- Il est préférable de poser les panneaux solaires directement sur le lattis ou encore sur les chevrons, afin d'intégrer l'épaisseur des panneaux dans l'épaisseur du toit

Dans tous les cas, la conception de l'installation nécessite une réflexion préalable et doit se faire par un maître d'oeuvre ou un professionnel suivant les conseils de l'ADEME.

Intégration des panneaux solaires en toiture et dans l'axe des ouvertures

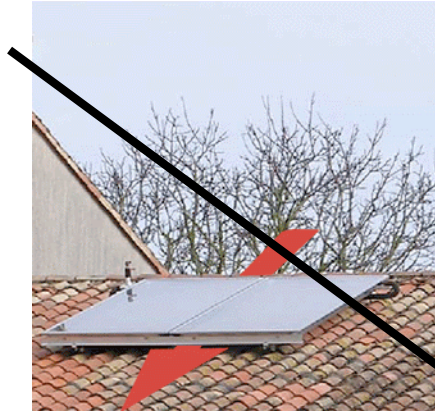


Panneaux solaires mis en place directement sur les chevrons, évitant ainsi les surépaisseurs et le débordement par rapport à la toiture



Pose des panneaux composée en harmonie avec la taille et l'axe des ouvertures en façade

Capteurs ne s'intégrant pas parfaitement à la toiture :



Panneaux venant en rajout sur la construction et comme obstacle à l'entretien correct de la couverture

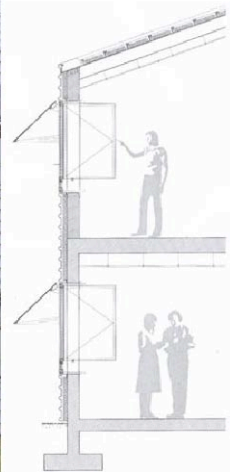


Pollution visuelle et rendement optimal empêché par un excès de ventilation répartie sur toutes les faces

Des capteurs comme éléments architecturaux

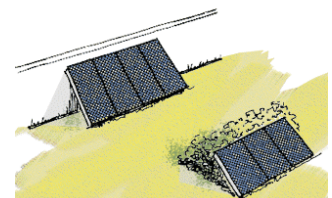


Les capteurs peuvent être utilisés comme des auvents



Cellules photovoltaïques traitées comme une modénature de la façade : esthétique et utilité sont réunies

Regroupement des panneaux solaires en annexe ou hors de la construction



Installation sur les dépendances plutôt que sur le bâtiment principal : couverture d'un versant sur sa totalité, substitution aux vitrages de véranda...

Capteurs installés dans un jardin



LES CONSTRUCTIONS CONTEMPORAINES

LE VOLET PAYSAGER DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Le dossier de permis de construire doit préciser l'insertion du projet dans l'environnement et son impact visuel.

Pour ce faire, un volet paysager est exigé et concerne la construction ainsi que le traitement de ses accès et de ses abords.

La notice paysagère

Elle expose l'état de l'environnement présent (topographie, principaux éléments naturels, ordinaires ou remarquables structurants le paysage) et justifie les choix architecturaux et l'aménagement du terrain (en fonction des contraintes liées au terrain, en fonction de l'environnement...).

Photographies du site

Au moins deux prises depuis l'espace public, elles permettent de situer le terrain dans le paysage proche et plus lointain.

Les angles de prise de vue seront reportés sur le plan de situation ou le plan de masse du dossier.

Coupes et perspectives du projet

Les coupes précisent l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel.

Les perspectives, elles, (montages à partir de photographies) permettent d'apprécier l'intégration de la construction dans son environnement proche et lointain.

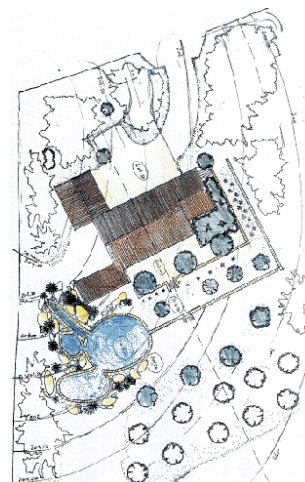
PRINCIPE DE BASE

Pour bien intégrer sa construction dans le village, il est indispensable de faire attention au choix de son implantation sur la parcelle et du type d'architecture projeté.

Il s'agit également de tenir compte de l'environnement bâti et paysager et de ses spécificités : caractéristiques du relief, de la végétation, des lignes fortes du paysage, de l'exposition, modes d'implantation des voies, du bâti, découpage des parcelles, allure du bâti traditionnel...

Certains points sont régis par le règlement national d'urbanisme en vigueur sur la commune, consultable en mairie et en DDE.

Il est conseillé de faire appel aux personnes qualifiées à même d'élaborer avec vous un projet particulier adapté au lieu et à son environnement, ainsi qu'à votre mode de vie, à vos besoins et à vos contraintes économiques.



PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Pour la conception d'un projet de construction neuve

- Se conformer à une certaine logique de construction traditionnelle régionale : s'inspirer du caractère et de la mesure des maisons du pays (hauteur du faîtage et largeur du pignon notamment) pour les mettre au service des projets contemporains
- La pose de menuiseries en PVC est envisageable pour les constructions neuves, même si il est préférable d'utiliser des menuiseries en bois. Toutefois, les menuiseries PVC seront de sections fines et d'un ton vif foncé ou pastel.
- Le plus souvent, il est également possible d'utiliser des menuiseries en aluminium laqué d'un ton vif foncé ou pastel
- Les garages en sous-sol sont déconseillés. Préférer un garage en prolongement de l'habitation
- L'utilisation d'un toit terrasse se justifiera en fonction du contexte du projet. On peut aussi l'envisager comme liaison entre des volumes couverts différents

Pour les constructions en bois

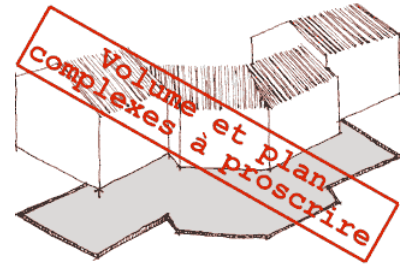
- Les maisons à ossature bois et/ou à parements bois n'évoqueront pas l'architecture montagnarde (type chalet)
- Les parements seront lasurés ou peints, mais ne devront pas être vernis. Ils pourront avoir un aspect bois naturel ou être teintés dans des tonalités pastel ou plus soutenues
- Les constructions pourront alterner différents matériaux pour marquer certains volumes ou faces (pignons par exemple)

Plan et volumétrie



Préférer les volumes sobres issus d'un plan rectangulaire étroit.

Si la construction de volumes simples a des vertus architecturales, elle est aussi une source d'économie d'énergie.



Observer son environnement proche



L'espace privé au contact de l'espace public doit être mesuré.

La rue doit constituer le cordon du village et non un espace résiduel, à la seule fonction de desserte.



Le mauvais traitement des espaces de transition et l'appauvrissement de la rue ne sont pas sans conséquence sur la qualité de vie de chacun.

La végétation permet de créer des filtres et de délimiter son espace en douceur.



L'implantation de la maison sur la parcelle doit être réfléchie.

Ne pas prendre en compte les alentours risque de troubler la cohérence du village.



À ne pas faire

- Se mettre en recul d'alignement lorsque toutes les autres constructions qui constituent la rue sont sur l'alignement, ou encore, placer uniquement son garage sur l'alignement.
- Ne pas respecter la topographie du terrain naturel. Construire sa maison sur des buttes, ou surélever d'un niveau le rez-de-chaussée.
- Mettre la ligne de faitage de sa maison perpendiculaire à celles déjà en place.
- Ne pas respecter la hauteur globale des constructions avoisinantes.
- Ne pas respecter la volumétrie générale des toitures déjà présentes dans le quartier. Une réinterprétation est cependant possible.
- Venir en saillie avec un balcon sur la rue.
- Ne pas tenir compte d'une cohérence globale de la façade. Attention à l'emplacement et à la dimension des ouvertures.

L'intégration d'une architecture peut se faire également en s'appuyant sur une végétation et une topographie déjà présentes sur la parcelle à bâtir.

